BULLETIN MUNICIPAL 2023

LE FALGA

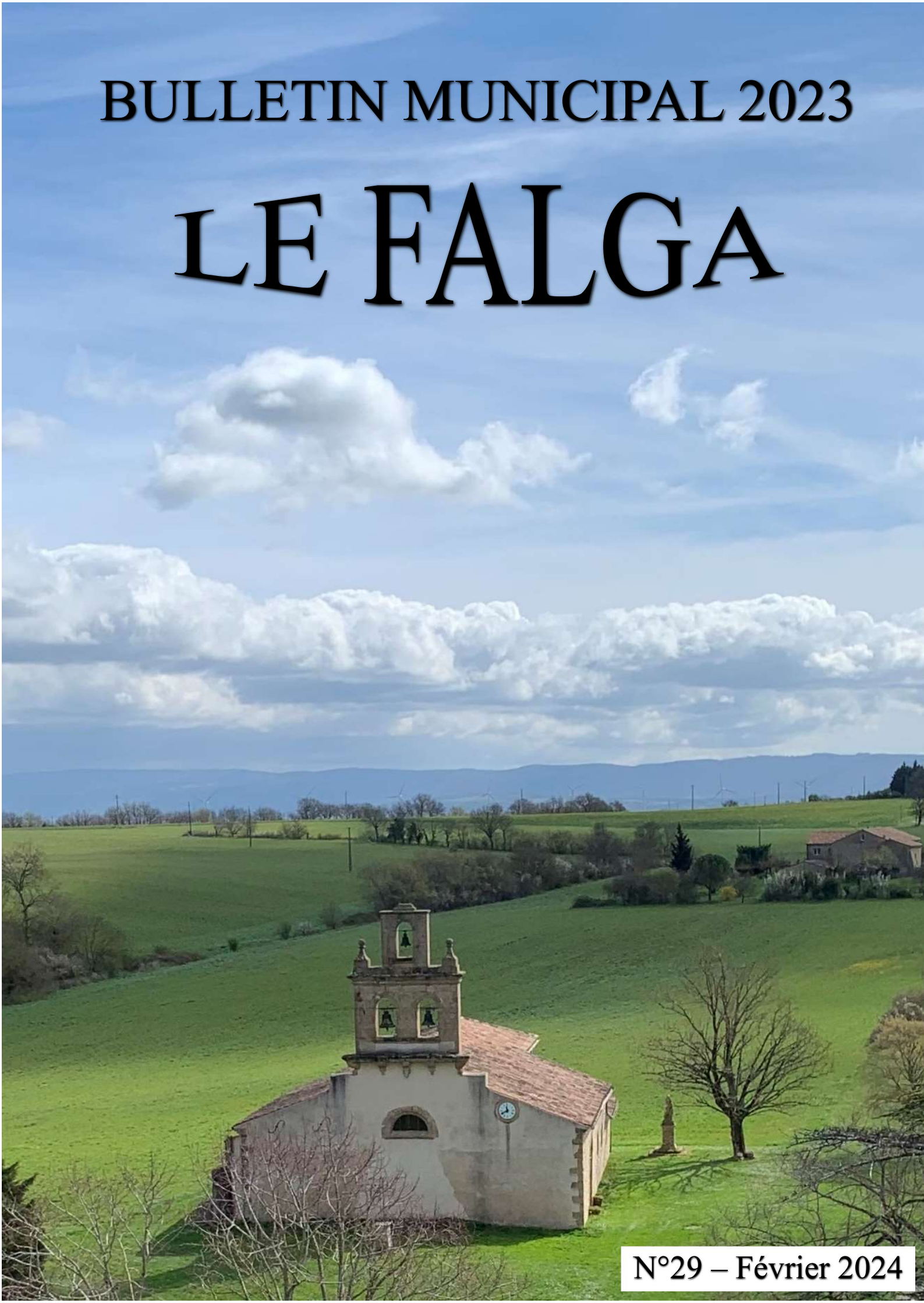

N°29 – Février 2024

Éditorial : Une équipe municipale au service de tous

Suite à la démission de Mesdames COUTUREAU et CERENE en septembre 2023, une élection municipale partielle s'est déroulée en novembre 2023 pour élire deux nouveaux conseillers municipaux : Mme de CAFFARELLI et Mr CAZENAVE.
Nous remercions l'ensemble des habitants pour leur participation active à cette élection.
Le 30 novembre, le conseil Municipal a procédé à l'élection du nouveau maire, Hélène DELMAS, du premier adjoint Jean CAZENAVE et du deuxième adjoint Damien MONTAGNÉ.

Hélène DELMAS, Maire

Les élus sont au service de tous les administrés,
nous souhaitons que l'intérêt général soit prioritaire.

Les conseillers *(de gauche à droite) :*

EVADE Johan
CAZENAVE Jean : 1er adjoint
BUGAREL Philippe
EMBRY Marie
LESSIEUX Nicolas,
DELMAS Hélène : Maire
MONTAGNÉ Damien : 2ème adjoint
GRANZOTTO Anne-Marie
de CAFFARELLI Marie-Laure
BLANCHON Alix
BERRAN LEBOSSE Anaïs

Comité de rédaction : Hélène Delmas, Marie Embry, Jean Cazenave
Conception : Marie Embry, Jean Cazenave
Crédits photos : Marie-Laure de Caffarelli, Julie Para, Marie-Claire Bugarel, Marie Embry, Jean Cazenave

Liste des Délégations :

SIPOM : ML de Caffarelli et A Blanchon
Syndicat des eaux réseau 31 : J Cazenave et ML de Caffarelli
Syndicat Départemental d'Énergie Haute-Garonne (SDEHG) : M Embry et A Blanchon
Communauté de Communes : H Delmas et J Cazenave
Appels d'offres : H Delmas , J Cazenave et D Montagné
Défense et sécurité routière : P Bugarel
Haute-Garonne Environnement : Alix Blanchon et ML de Caffarelli

Mairie du FALGA – Place de la forge 31540 Le FALGA
Permanences : *Lundi 8h30-12h30 ; Jeudi (sur rdv) :14h30-17h30*
Email : mairie.lefalga@orange.fr *Tél : 05.61.83.02.35*

Si besoin, pensez à la mise à jour de votre inscription sur les listes électorales avant le 03 mai.

État civil

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux nés du Falga : Paul Montagné le 15 janvier 2023 ; Peyo Narcisse le 10 juin 2023 ainsi qu'aux nouveaux habitants :

- Mme Frérot et Mr Capecchi aux Tourrètes
- Mr, Mme Boiro et leurs enfants au lotissement Lasserre.
- Mme Leobet et Mme Doan au Château

Renouvellement de vos titres d'identité et de voyage

Nouveauté, vous pouvez effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte nationale sur la commune voisine de Saint-Julia de Gras Capou.
Vous souhaitez obtenir un rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement, rendez-vous sur le site de l'ANTS : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Nouveau : Ouverture d'une maison France Service à Saint-Félix-Lauragais

2024 : Tri à la source des biodéchets, une nouvelle obligation

Depuis le 1er janvier 2024, les biodéchets sont interdits dans les poubelles. Un bac de compostage est mis gratuitement à disposition des habitants par le SIPOM.
Depuis un an déjà, tous les emballages sont collectés dans les bacs jaunes.

Depuis le 15 janvier, le planning de ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables évolue : désormais, il y aura un seul passage pour les deux bacs le jeudi.

Un point de collecte débordant ? Contactez-nous pour étudier de nouvelles solutions.

Rappel : le brûlage de végétaux est interdit, le SIPOM met à disposition des habitants un broyeur thermique sur demande. La première heure est prise en charge par la commune.

Pour toute information SIPOM sur leur site https://www.sipom.fr/fr/index.html

Eau

Consciente des enjeux environnementaux, la commune du Falga a procédé à la distribution gratuite de collecteurs d'eau de pluie.

Catastrophe naturelle – Arrêté

Après la sécheresse qui a sévi en 2022, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu dans 13 nouvelles communes de Haute-Garonne, par la Préfecture, dont la commune du Falga.

Les personnes sinistrées disposaient d'un délai de 30 jours à compter du 1er novembre 2023 pour présenter leur dossier auprès de leur assureur.

Sécurité

Un certain nombre de cambriolages, comprenant même des menaces physiques avec agressions, se sont produites en 2023. La mairie recommande à tous de rester vigilants face à ce fléau et demande, en lien avec la gendarmerie, aux administrés de lui en faire part dès que cela se produit.

Ils exercent au Falga

Ferme Les Mottes – Damien et Elise MONTAGNE – Agneaux et Veaux BIO – Tél : 07 82 28 56 89
Ferme Montplaisir Bio – Jérôme et Hélène DELMAS : Volailles et agneaux BIO – Tél : 06 82 26 68 88
Le Mercato de l'Emploi – Pascal BLANCHON : Consultant en recrutement et conseil RH – Tél : 06 82 85 98 48
LESSIEUX Nicolas : Entretien espaces verts – Tel : 06 18 45 38 23
MTML - Jérôme JUMEL : Artisan Métallier Chaudronnier – Tél : 06 82 04 23 66
Agence Brin d'Ivresse – Elodie JUMEL-LESSIEUX : Organisatrice de mariage – Tél : 06 85 04 23 41
SOUQUET François : Électricien – Tél : 06 88 07 76 29
Terravert – Jean-Louis COSTES : Entretien espaces verts, élagage – Tél : 06 88 07 76 29
Le Château du Falga – Marie-Laure de CAFFARELLI : Hébergement – Location – Tél : 06 22 64 86 03

PLUI

Après un travail de plusieurs années, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été acté le 4 juillet 2023. Celui-ci indique notamment le zonage et le règlement en matière d'aménagement.
La commune du Falga comprend 2 « zones urbaines » ; l'une au centre du village et une autre au lotissement « Lasserre » (e*n rose sur la carte*) ainsi que des prescriptions sur les bâtiments. Cette carte est affichée en Mairie. Plus d'informations en Mairie ou sur le site de la communauté de communes : https://www.revel-lauragais.com/les-grands-projets/approbation-plui/

ZONAGE ET PRESCRIPTIONS LE FALGA - PLUI

Zonage

Zones urbaines

- Ua : Centres-villes & centres-bourgs
- Ub : Extensions urbaines des centres-villes
- Ub1 : Extensions urbaines diffuses et/ou déconnectées
- Ub2 : Extensions diffuses et/ou déconnectée - enjeux touristiques
- Uc : Gestion de l'existant des extensions urbaines diffuses et/ou déconnectées
- Uh : Hameaux historiques
- Ue : Secteurs d'équipements d'intérêt collectif
- Us : Secteurs d'hébergements spécifiques
- Ul : Secteurs d'équipements de loisirs
- Ut : Secteurs d'activités touristiques
- Uxa : Secteurs d'activités économiques à vocation artisanale et industrielle
- Uxb : Secteurs d'activités économiques à vocation artisanale et commerciale

Zones à urbaniser

- AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle avec mixité fonctionnelle (Les zones à urbaniser marquées par un astérisque (AU*, AUs*, AUxa*, AUxb*) correspondent aux secteurs couverts par des OAP secteurs d'aménagement)
- AU0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée
- AUxa : Zone à urbaniser à vocation économique à dominante artisanale
- AUxb : Zone à urbaniser à vocation économique à dominante commerciale
- AUe : Zone à urbaniser à vocation d'hébergement spécifique ou d'équipement

Zones naturelles

- N : Zone naturelle classique
- Nc : Zone naturelle liée aux carrières et gravières
- Ntvb : Zone naturelle associée à la Trame Verte et Bleue

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole paysagère
- Atvb : Zone agricole associée à la Trame Verte et Bleue

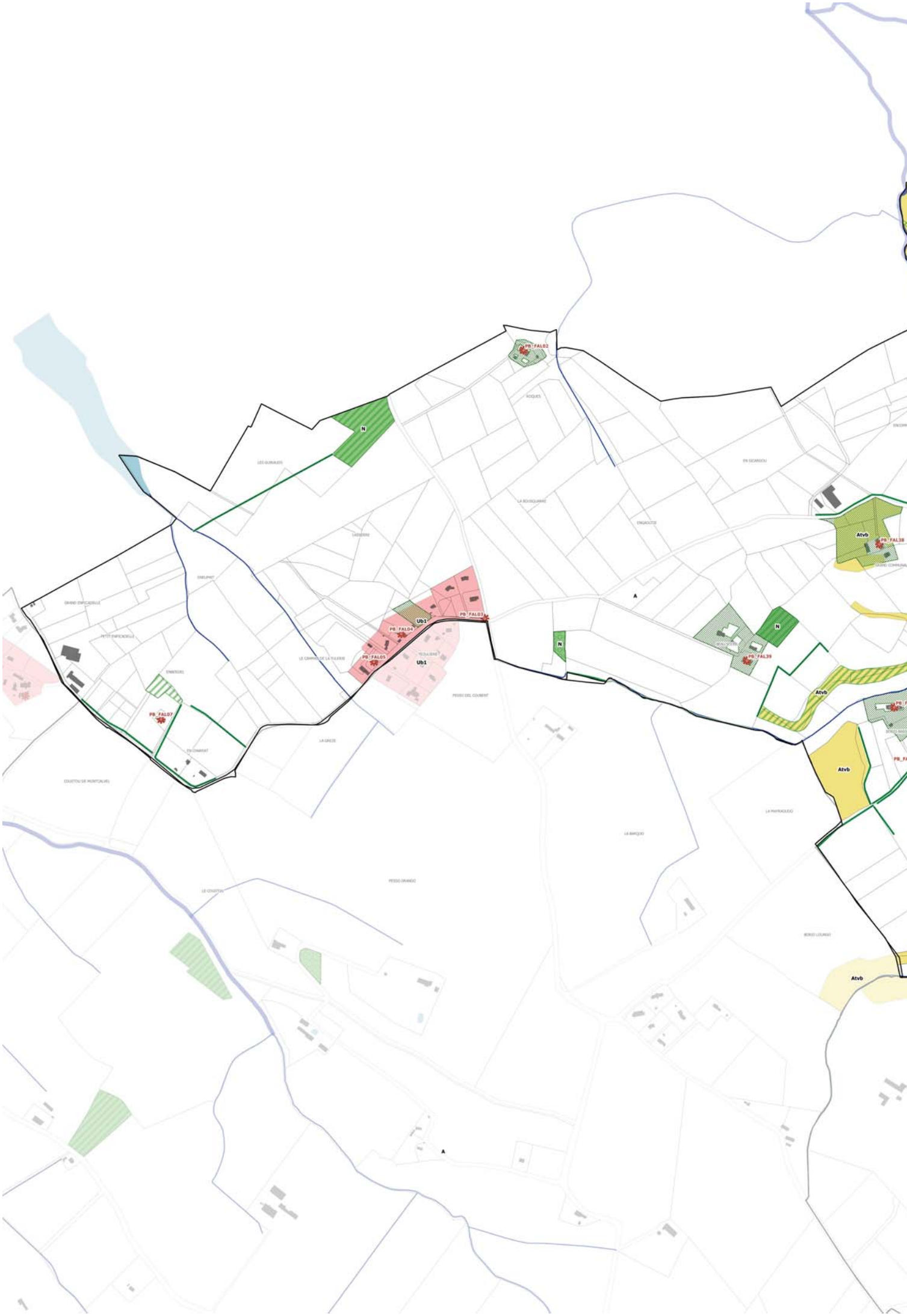
PB_FAL02
N
LES GUIRAUDES
ROQUES
EN SCARDOU
LA BOUSQUIERE
ENGAUTZE
LAGRENN
ENRUPAT
GRAND EMPICADELLE
PETITE EMPICADELLE
A
Ub1
PB_FAL04
PB_FAL03
PB_FAL05
LE CHAMPS DE LA TUILERIE
TEOULIERE
PEGOU DEL COUVENT
N
N
PB_FAL39
Atvb
PB_FAL38
GRAND COMMUNAL
ENMEROEL
PB_FAL07
EN COMBAT
LA GRELE
COUSTOU DE MONTCALVES
LA PAPRAGUIDO
LE BARQUIO
PEGOU GRANDO
LE CONSTOU
BORDO LOURAGO
Atvb
A

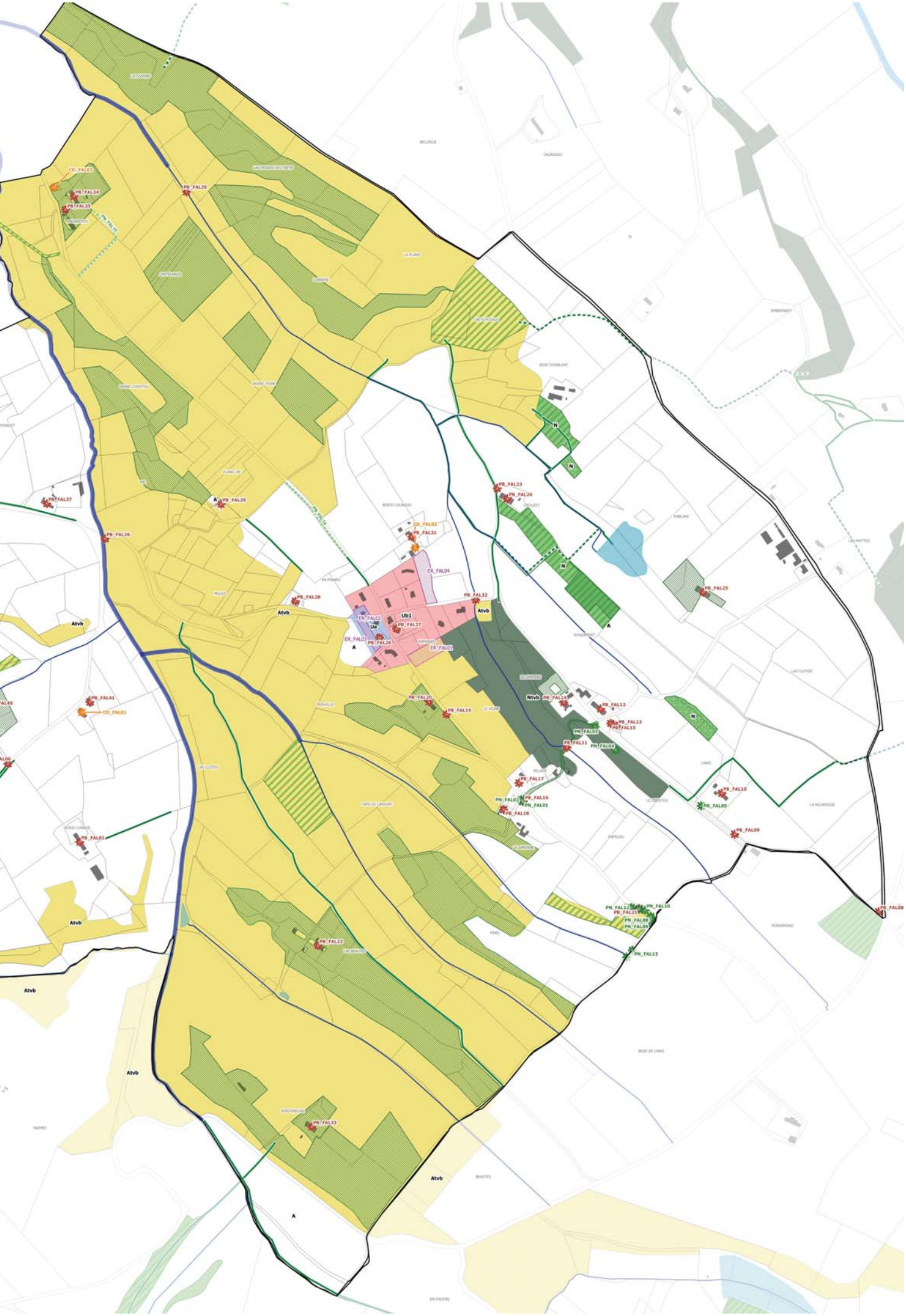
CD_FAL03
PB_FAL34
PB_FAL35
PB_FAL30
PB_FAL37
PB_FAL29
PB_FAL36
PB_FAL23
PB_FAL24
CD_FAL02
PB_FAL31
ER_FAL04
PB_FAL28
PB_FAL32
ER_FAL02
Ue
Ub1
PB_FAL27
ER_FAL01
PB_FAL26
ER_FAL01
PB_FAL25
PB_FAL41
CD_FAL01
PB_FAL20
PB_FAL19
PB_FAL14
PB_FAL13
PB_FAL12
PB_FAL15
PN_FAL03
PN_FAL04
PB_FAL11
PB_FAL17
PN_FAL02
PB_FAL16
PN_FAL01
PB_FAL18
PB_FAL10
PN_FAL05
PB_FAL09
PB_FAL01
PN_FAL12
PB_FAL21
PN_FAL10
PN_FAL08
PN_FAL09
PB_FAL06
PN_FAL13
PB_FAL22
PB_FAL33
Atvb
Ntvb
A
N

Eléments de repère

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâtis
- Surfaces en eau

Prescriptions

- Changement de destination au titre de l'art. L-151-11 du Code l'Urbanisme
- Elément de patrimoine bâti au titre de l'art. L-151-19 du Code l'Urbanisme
- Elément de patrimoine naturel au titre de l'art. L-151-19 du Code l'Urbanisme
- Patrimoine naturel au titre de l'art. L-151-19 du Code l'Urbanisme
- Parcs et jardins au titre de l'art. L-151-19 du Code l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial au titre de l'art. L-151-16-1 du Code l'Urbanisme
- Secteurs comportant des règles alternatives pour les autorisations d'urbanisme portant sur plusieurs unités foncières contiguës au titre de l'article R 151-21 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement de le Programmation (OAP)
- Emplacement réservé au titre de l'art. L-151-41 du Code l'Urbanisme

Corridors écologiques et réservoirs de biodiversité à préserver ou restaurer au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme

- Eléments relais de type boisement au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Corridor écologique à préserver au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Corridors écologiques terrestres à restaurer au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réservoirs de biodiversité (trame bleue) au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Corridors écologiques (trame bleue) au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Autres cours d'eau (trame bleue) au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme

Liste des emplacements réservés

Commune	N°	Dénomination	Surface (m²)	Bénéficiaire
FALGA	FAL01	Aménagement d'un boulodrome non couvert et d'un verger d'essences anciennes	2923	Commune
FALGA	FAL02	Création d'un atelier municipal - entrepôt	728	Commune
FALGA	FAL03	Création d'un espace vert autour de la mairie (place de la Forge)	1348	Commune
FALGA	FAL04	Aménagement d'un stationnement et d'un verger d'essences anciennes	3574	Commune

FÊTE LOCALE

La fête locale s'est tenue le dimanche 29 octobre avec une commémoration au monument aux morts.

La commune a pris en charge financièrement le manège des enfants qui a rencontré un grand succès.

NOËL 2023

Le Conseil municipal a profité de la venue du Père Noël lors de la fête de Noël en calèche pour offrir à chaque enfant du Falga (de moins de 12 ans) un cadeau solidaire (préparé par l'association « La Recyclante » de Caraman).

Merci au Père Noël ainsi qu'à Damien Montagné pour sa prestation avec sa jument et sa calèche.

Vœux 2024

Le samedi 13 janvier, les habitants sont venus écouter les vœux du Maire et partager un moment convivial autour de la traditionnelle galette des rois.
Nous en profitons pour vous souhaiter le meilleur pour 2024 !

BIBLIOTHEQUE – LUDOTHEQUE

À l'accueil de la mairie, la bibliothèque propose pour les enfants et les adultes des collections variées et renouvelées une fois par an grâce à la médiathèque départementale.
Il y a également des jeux qui peuvent être empruntés !
Les jeux et les livres sont à votre disposition ; n'hésitez pas …

ACTIVITÉS ENFANTS

Notre commune continue ses engagements aux côtés des plus jeunes :

Manège gratuit pour tous lors de la fête locale, distribution de cadeaux pour les enfants avant les fêtes de Noël, atelier créatif lors de chaque vacances scolaires.

De la réalisation d'une clôture tressée d'un carré potager à la création d'une lanterne d'automne, ces activités sont possibles grâce à l'implication de bénévoles que nous remercions chaleureusement. Ces animations ludiques permettent aux enfants du Falga, scolarisés dans différents établissements scolaires, de se retrouver pour un moment de convivialité et de partage autour d'un bon goûter !

Envie de participer, d'animer
ou simplement de partager vos idées ?
Envoyez-nous un mail à lesenfantsdufalga@gmail.com

Prochaine activité le 16 février de 15h à 18h

Programme :

- ***Création de masques de carnaval,***
- ***Goûter offert par la mairie,***
- ***Défilé des enfants à18h,***
- ***Ouvert aux enfants à partir de 5 ans ou 3 ans avec accompagnateur.***

Sur inscription avant le 12, plus d'information sur le site de la mairie.

Lundi 8 mai : Marché de Printemps & Vide-grenier

Cette 2ème édition du Marché de Printemps & Vide-grenier a été une vraie réussite avec un nombre d'exposants en nette augmentation par rapport à 2022, la présence d'horticulteurs et de maraîchers et une très forte fréquentation des visiteurs tout au long de la journée. Présence d'un food-truck très appréciée. Remerciements appuyés des exposants aux membres du Comité des Fêtes pour l'accueil qui leur a été réservé.

Samedi 2 septembre : Fête irlandaise

Belle soirée estivale sous la Halle du Falga en compagnie du groupe Gerry Carter & Friends et sa danseuse qui a initié les falgasiens aux danses irlandaises. Le food-truck Bruno & Co a été remarqué pour la qualité de ses burgers. Tous les ingrédients étaient réunis mais nous n'avons pas eu la fréquentation espérée au niveau du public.

Vendredi 27 – Dimanche 29 octobre : Fête de la St Martin :

Le concours de Belote du vendredi 27 octobre a connu une participation inférieure à l'année précédente.
En revanche, le dimanche 29 octobre a été une journée très positive avec une météo clémente et une très bonne fréquentation en hausse par rapport à l'édition 2022. Beaucoup de monde à l'apéritif offert par le Comité des Fêtes qui faisait suite à la commémoration au Monument aux morts, plus de 80 personnes lors du déjeuner « Cochon de lait à la broche », un manège pour les enfants toujours aussi plébiscité et des parties de pétanque conviviales qui se sont improvisées durant l'après-midi.

Samedi 23 décembre : Noël des enfants

Pour la première année, nous avions pris l'initiative d'organiser une fête de Noel avec des animations exclusivement dédiées aux enfants : calèche du Père-Noel, château gonflable, photobooth de Noël, escape game, stand de maquillage et conteuse. Sans oublier les fameuses crêpes de Mireille et le vin chaud de Philippe et Martine qui ont connu un franc succès. Bonne fréquentation durant l'après-midi sachant que cette édition avait valeur de test. La réflexion est à peaufiner pour le Noël 2024.

Le comité des fêtes